



d'accords de protection et de promotion de l'investissement étranger et de conventions fiscales aboutissent et que soient levés les obstacles réglementaires aux investissements canadiens. »

Cette demande andine d'accès préférentiel unilatéral a toutefois fait récemment place à une décision tant du Canada que des pays des Andes de discuter de la possibilité de libre-échange bilatéral. C'est ce qu'on a annoncé le 7 août 2002. Le gouvernement lancera cet automne de vastes consultations systématiques auprès des provinces et des territoires, du monde des affaires et de tous les autres intéressés au sujet de la portée possible de cette négociation.

Pour ce qui est de la passation d'accords de protection et de promotion de l'investissement étranger ou d'autres instruments destinés à favoriser un « régime de règles » transparent pour les investisseurs canadiens, on s'emploiera à conclure des ententes avec tous les pays andins dans le contexte d'un éventuel accord de libre-échange avec la Communauté andine.

Le Canada est déjà lié à l'Équateur par un « accord préventif de double imposition ». Il a signé et ratifié de telles ententes avec le Pérou et le Venezuela, mais attend toujours que les approbations nécessaires soient données dans ces pays. Dans le cas des autres pays andins, des progrès se font selon la capacité de chacun à négocier.

Recommandation 10

« Que le Canada se fasse l'instigateur de négociations bilatérales de libre-échange avec la Communauté andine et le MERCOSUR, ou encore avec les pays intéressés qui font partie de ces groupes régionaux. Comme le gouvernement du Canada a déjà désigné le Brésil comme sa priorité sur le marché sud-américain, il faudrait qu'il consacre des efforts considérables à améliorer sa relation bilatérale avec ce pays. »

Le 7 août 2002, on a annoncé que des pourparlers bilatéraux de libre-échange auraient lieu avec les cinq membres de la Communauté andine. Les premières discussions sur une telle initiative se sont tenues le 27 août, et une autre réunion aura sans doute lieu plus tard à l'automne.

Avec les pays membres du MERCOSUR, à savoir l'Argentine, le Brésil, le Paraguay et l'Uruguay, le Canada a signé en juin 1998 un accord de coopération en matière de commerce et d'investissement (ACCI), lequel sera à la base même d'un épanouissement des relations de commerce et d'investissement et d'une coopération dans le cadre de la ZLEA, de l'OMC et du Groupe de Cairns.

